



### Recensement Agricole 2010

## Jeunes agriculteurs : portrait d'une nouvelle génération

En 2011, 970 personnes se sont installées en agriculture en Aquitaine selon la MSA, soit 8% des installations françaises. Le nombre annuel d'installations tend à baisser : depuis 2000, il a chuté de 28% en Aquitaine contre 26% France entière.

Si une part des installations relève de ce qu'on peut appeler des « installations tardives », l'importance des jeunes agriculteurs, les moins de 40 ans, reste stable malgré tout. Entre 2000 et 2010, ils ont été près de 8 000 à s'installer dans la région. Travaillant souvent dans le cadre familial, ils mettent en valeur des exploitations plus grandes, sous forme sociétaire, avec des pistes de valorisation parfois différentes.

A l'occasion des Assises de l'installation, Agreste Aquitaine dresse le portrait de ces jeunes exploitants.

Clélie GARNIER

En 2010, 7 880 exploitations aquitaines sont dirigées ou codirigées par au moins un agriculteur de moins de 40 ans (6 545 chefs et 2 020 coexploitants), soit 18% des exploitations (21% des exploitations françaises sont dans ce cas). Ils sont plus présents en Pyrénées-Atlantiques (22% des exploitations), suivies par la Gironde et les Landes.

L'orientation de ces exploitations reflète globalement celle des autres exploitations de la région, cependant elles sont plus nombreuses à être spécialisées en élevage ovin (14% contre 11%) et moins nombreuses en grandes cultures (18% contre 25%).

Quelle que soit leur spécialisation, elles sont en moyenne plus grandes, 49 hectares contre 29 hectares (ce différentiel oscille de 8 ha supplémentaires en Gironde à 35 ha en Dordogne),

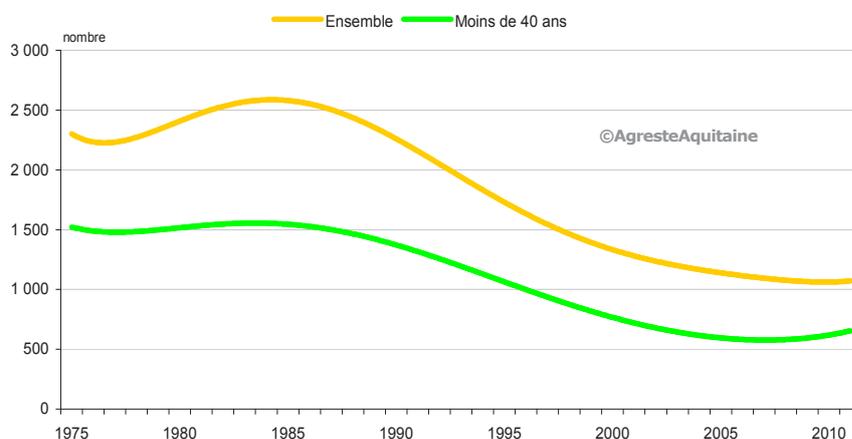
et par conséquent de taille économique plus importante (142 600 euros de PBS contre 81 600 euros). Elles regroupent ainsi 28% de la PBS totale de la région.

### Les formes sociétaires ont la cote

Plus de la moitié sont installés sous forme sociétaire, particulièrement développée en Gironde et dans les Landes. L'EARL, le quart des exploitations, très présente dans les productions végétales (grandes cultures notamment), a la préférence des jeunes Landais et Lot-et-garonnais. Les GAEC (11%), souvent rencontrés en élevage, trouvent naturellement leur place en Dordogne et Pyrénées-Atlantiques. La Gironde, en raison du poids de la viticulture, associée souvent à la vinification et à la commercialisation, privilégie la SCEA.

### Baisse des prises de direction des exploitations, stabilité de la part de jeunes

Nombre de prises de direction d'exploitation en Aquitaine selon l'âge du nouveau chef



Source : Agreste - Recensements agricoles

Créée pour procurer certains avantages aux agriculteurs (dissociation du patrimoine, mise en commun du travail et du matériel...), la forme sociétaire favorise et peut faciliter une transmission progressive de l'exploitation. Le futur exploitant peut racheter peu à peu des parts, favorisant le lissage des dépenses sur plusieurs années, et, selon le type de société, cédant et repreneur peuvent travailler ensemble grâce au statut de coexploitant, rendant la transmission plus graduelle.

Les exploitants de 55 ans ou plus sont d'ailleurs plus nombreux à avoir un repreneur identifié en 2010 lorsque leur exploitation est sous forme sociétaire que lorsqu'ils sont en individuel, à SAU égale.

## Les installations et transmissions se font dans le cadre familial

Six jeunes exploitants en individuel sur dix travaillent seuls. Lorsque des aides familiaux participent aux travaux de l'exploitation ce sont majoritairement des conjoints, puis des autres parents. En société, 23% sont seuls sur l'exploitation. Les aides familiaux se répartissent entre conjoints et parents, les coexploitants sont majoritairement des parents. En individuel comme en société, le cadre reste ainsi très souvent familial. Seuls 6% des coexploitants ne sont pas apparentés au chef.

La transmission des exploitations se fait la plupart du temps dans le cadre familial, même si cette tendance s'infléchit doucement : en 2006 et 2007, 84% des nouveaux exploitants sont apparentés à l'ancien chef, contre 88% en 1996 et 1997. Ces nouveaux chefs exploitent des surfaces plus grandes lorsqu'ils sont de la famille du cédant (10 ha de plus en moyenne). Par rapport au chef précédent, les nouveaux exploitants de moins de 40 ans sont principalement des enfants, tandis que les nouveaux exploitants de 55 ans ou plus sont majoritairement des conjoints.

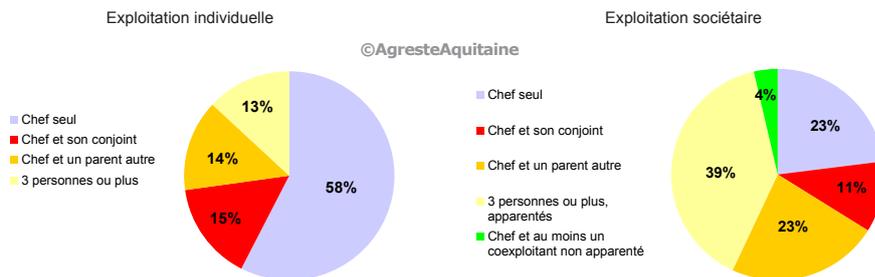
Les installations (chefs et coexploitants) hors cadre familial représentent environ un quart des installations aidées avec DJA. Leur importance croît légèrement en dix ans : entre 2000 et 2002, ils représentent 25% des DJA, contre 28% entre 2009 et 2011 (source MSA).

## Un foncier difficile d'accès

La difficulté majeure dans un projet d'installation réside dans la disponibilité et l'accès au foncier, que ce soit en achat ou en location. Même si des mesures d'accompagnement existent (État, collectivités territoriales, Safer...), l'investissement demeure coûteux.

## Plus de 9 coexploitants sur 10 apparentés au chef

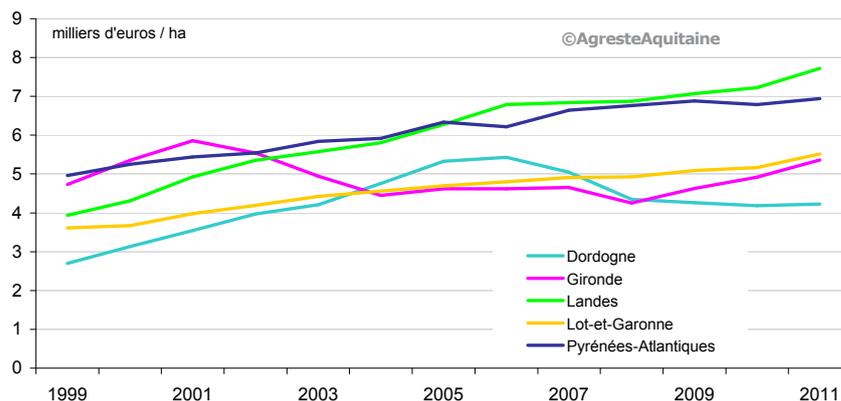
La main-d'œuvre familiale des exploitations dirigées par un chef de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Le prix du foncier continue sa hausse, sauf en Dordogne

Prix moyen en euros courants par hectare des prés et terres libres



Source : Safer - SSP - Terres d'Europe-Scafr

Entre 1999 et 2011, le prix moyen par hectare des terres et prés libres en euros constants (corrigés de l'inflation) augmente de 42% en Aquitaine contre 32% en France métropolitaine hors Corse. En vigne AOP, le bilan est contrasté. Si les appellations « prestigieuses » voient le prix moyen à l'hectare des vignes libres doubler (Pomerol, Margaux, Saint-Julien, Saint-Estèphe, Pauillac), ce prix chute de 40% pour les autres appellations aquitaines, après l'envolée des années 90. A titre de comparaison, sur la même période, il augmente de 6% en France AOP hors champagne.

L'Aquitaine est la région où le taux de terres prises en location à des tiers est le plus faible de l'hexagone, pour les jeunes agriculteurs comme pour leurs aînés. En moyenne, 27% de la SAU des exploitations

aquitaines est louée à un tiers, contre 45% dans le reste de la France. La région a également connu une forte déprise : entre 2000 et 2010 elle contribue au dixième de la baisse de SAU nationale, alors qu'elle ne pèse que pour 5% des surfaces agricoles françaises.

Tout porte à croire que les cédants cherchent ici plutôt à vendre, y compris à des « non agricoles », qu'à s'engager dans du fermage. Les jeunes agriculteurs étant également en concurrence avec des agriculteurs déjà installés qui souhaiteraient agrandir leur potentiel de production, trouver des terres libres pour s'installer devient de plus en plus difficile. Un paradoxe, alors que l'Aquitaine voit une partie de son foncier agricole partir vers la friche.

## SEULEMENT 1 JEUNE SUR 2 BÉNÉFICIE DE LA DJA

Entre 2000 et 2010, près de 3 900 jeunes exploitants se sont installés avec la DJA. Ils représentent chaque année un peu moins de la moitié des nouveaux exploitants de moins de 40 ans. La baisse du nombre de DJA suit la baisse du nombre global d'installations.

L'Aquitaine fait partie à la fois des régions qui ont un taux faible de jeunes agriculteurs, et des régions pour lesquelles ces jeunes ont le moins eu accès à la DJA (45% des moins de 40 ans en 2010, contre 54% France entière). Le taux d'installations avec DJA selon l'orientation de l'exploitation suit la tendance nationale : les élevages sont mieux dotés (trois quarts des élevages de bovins lait, six élevages d'ovins sur dix), tandis que grandes cultures, viticulture et maraîchage-horticulture en bénéficient moins de quatre fois sur dix. Compte tenu du poids dans la région de ces orientations, il est « logique » que l'Aquitaine soit moins pourvue en DJA.

## Les jeunes sans DJA exploitent des surfaces plus réduites

Les exploitations avec DJA sont plus grandes, 35 hectares en moyenne contre 29 hectares pour les moins de 40 ans sans DJA. L'écart est particulièrement fort en Dordogne et dans les Landes (respectivement 43 ha et 48 ha de plus en moyenne). Leur poids économique est plus important : en 2010, pour les agriculteurs sans DJA, une exploitation sur deux dégage moins de 54 600 euros de PBS, tandis que pour les jeunes aidés, une exploitation sur deux dégage plus de 116 400 euros.

Pour neuf bénéficiaires de la DJA sur dix, la conduite de l'exploitation demeure la seule activité. Lorsqu'ils ont un second métier c'est à titre secondaire le plus souvent. Par contre, 39% des moins de 40 ans sans DJA ont une seconde activité non agricole, qu'ils exercent pour la plupart à titre principal.

D'un côté, exercer une seconde activité, à titre principal ou secondaire, rend plus difficile et moins rentable l'obtention de la DJA (conditions sur la part de revenu dégagée par l'activité agricole, et aides réduites pour les agriculteurs à titre secondaire).

De l'autre, une part des pluriactifs justement, choisit d'exercer un second métier, souvent salarié (employé, profession intermédiaire) : choix de vie (mener deux activités en parallèle), choix économique (trouver dans l'agriculture un complément de revenu, ou à l'inverse compléter ses revenus dans l'attente de pérenniser l'exploitation)...

## Les installations tardives

Entre 2000 et 2010, 5 400 personnes, alors âgées de 40 ans ou plus, ont pris la tête d'une exploitation aquitaine et en sont encore les exploitants en 2010. Ces nouveaux chefs plus âgés représentent 46% des prises de direction sur cette période, et en dépassent la moitié en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

### Des surfaces plus réduites, trois chefs sur dix sont pluriactifs

Les exploitations concernées sont souvent en statut individuel. La SAU exploitée est plus faible (21 ha en moyenne) que pour les jeunes chefs, en particulier à partir de 55 ans. Le faire-valoir direct est plus développé, en particulier chez les plus âgés : à partir de 60 ans, plus des trois quarts de la SAU sont en faire-valoir direct.

Les exploitations plus grandes sont plutôt orientées en viticulture, deux tiers des chefs y travaillent à plein temps. Les plus petites sont orientées en grandes cultures. Une fois sur deux, le chef y consacre moins d'un quart de temps, et une fois sur trois il mène de front une seconde activité, souvent employé ou artisan-commerçant.

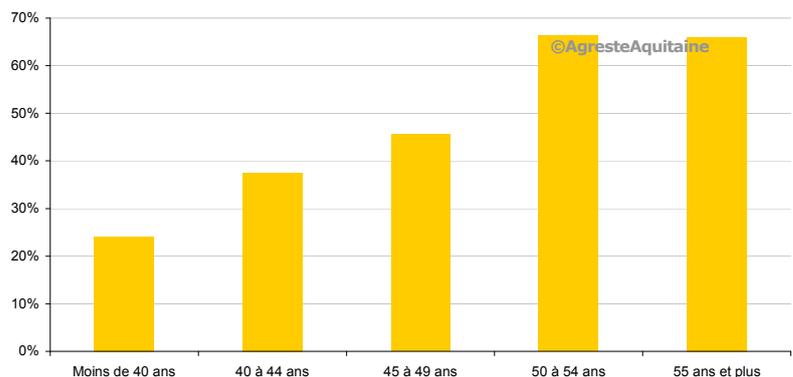
### Une part de ces installations est un transfert entre conjoints

La part de femmes chefs d'exploitation augmente avec l'âge d'installation : moins fréquente chez les moins de 40 ans, leur importance progresse jusqu'à 50 ans et au-delà, où plus des deux tiers de ces chefs tardifs sont des femmes. Il s'agit sans doute pour une grande part de transfert entre époux lors de la retraite du conjoint. Quand ce nouveau chef est une femme, six fois sur dix son conjoint est retraité agricole et il participe encore huit fois sur dix aux travaux sur l'exploitation. A l'inverse, pour les nouveaux chefs masculins, seules 5% des conjointes sont retraitées agricoles, et 55% ne participent pas du tout au travail sur l'exploitation.

3 200 nouveaux chefs « tardifs » ont plus de 55 ans en 2010. 29% ont déjà un successeur identifié, majoritairement un membre de la famille qui ne travaille pas sur l'exploitation. Un sur cinq pense que l'exploitation risque de disparaître lors de son départ. Ils sont plus nombreux dans ce cas en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne, tandis que les exploitations avec repreneur connu sont plutôt dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.

### Une parité tardive

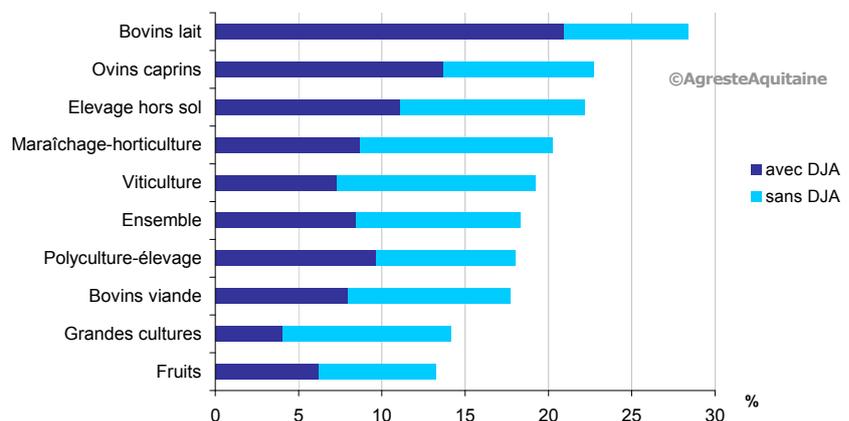
Part de femmes parmi les nouveaux chefs selon leur âge lors de la prise de direction entre 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Bovins lait, ovins : des exploitants plus jeunes et mieux aidés

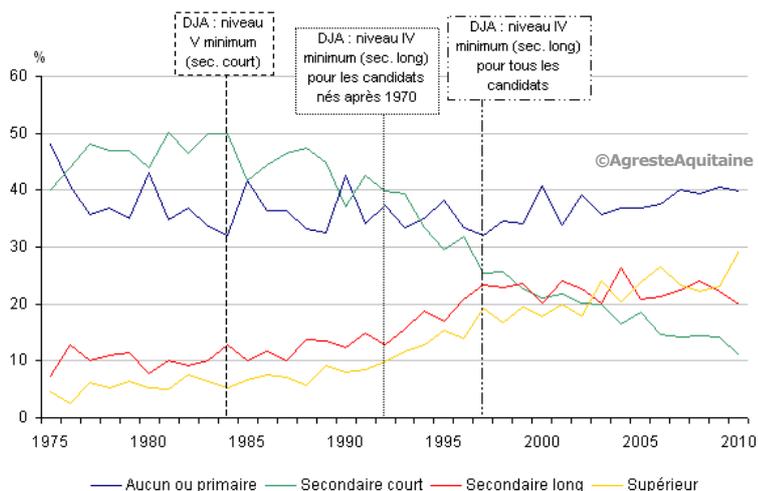
Part des moins de 40 ans sur l'ensemble des exploitants selon l'Otex



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## La part de nouveaux exploitants sans diplôme agricole reste stable

Niveau de formation agricole des chefs âgés de moins de 40 ans à leur installation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La localisation des bassins de productions peut être un facteur incitatif à la demande de DJA. Les exploitations installées en zone agricole défavorisée (la majeure partie de l'Aquitaine) bénéficient d'une augmentation de la Dotation Jeune Agriculteur et des prêts bonifiés plus avantageux, notamment en zone de montagne où ces aides sont encore plus élevées. En Aquitaine, 45% des jeunes installés en zone défavorisée ont bénéficié de la DJA ; ce taux culmine à 66% pour les exploitants en zone de montagne.

## Le diplôme, clé de l'obtention des aides

La possession d'un diplôme agricole fait partie des conditions pour bénéficier de la DJA. Le niveau minimum requis a augmenté : depuis 1992, les candidats à la DJA nés à partir de 1971 doivent posséder un diplôme agricole au moins de niveau Bac.

Si le jeune exploitant, de par sa formation initiale, ne répond pas à cette condition, il peut obtenir ce diplôme via la formation continue ou la VAE (Validation des Acquis d'Expérience). Cependant, cela nécessite un temps supplémentaire, et peut être considéré comme un frein suffisant pour ne pas demander à bénéficier de cette aide. En 2010, 46% des jeunes installés sans DJA n'ont aucun diplôme agricole, et 20% en ont un, mais de niveau insuffisant (CAPA, BEPA) pour bénéficier de la dotation.

Les jeunes installés qui n'ont pas bénéficié de la DJA alors qu'ils avaient le niveau de diplôme requis, travaillent surtout en viticulture et en grandes cultures, dans des exploitations de surface plus réduite (27 ha en moyenne en viticulture, 57 ha en grandes cultures).

De manière générale, les jeunes agriculteurs ont une meilleure formation scolaire que leurs aînés, suivant le reste de la population. En 2010, 38% ont un diplôme général ou technique au moins de niveau Bac (contre 22% des plus de 40 ans), et 55% un diplôme agricole au moins de niveau Bac (contre 14% des plus de 40 ans).

Lors de la prise de direction, depuis les années 80, la part des nouveaux chefs de moins de 40 ans ne disposant d'aucun diplôme agricole oscille autour de 40%. Par contre, pour ceux qui ont choisi de se former dans cette filière, le niveau de diplôme a augmenté.

## Diversification et produits sous signe de qualité plus présents

Cette élévation du niveau d'études, qui reflète une évolution commune au reste de la population, met également en avant, dans les formations agricoles, une technicité toujours croissante du métier d'agriculteur. A l'activité de production vient s'adjoindre la présence de plus en plus importante d'autres activités connexes (gestion, administration) ou annexes (transformation des produits, vente directe). Elles nécessitent un savoir-faire et de nouvelles compétences à acquérir.

Ainsi, les jeunes exploitants sont plus tournés que leurs aînés vers des stratégies de diversification et de valorisation des produits agricoles.

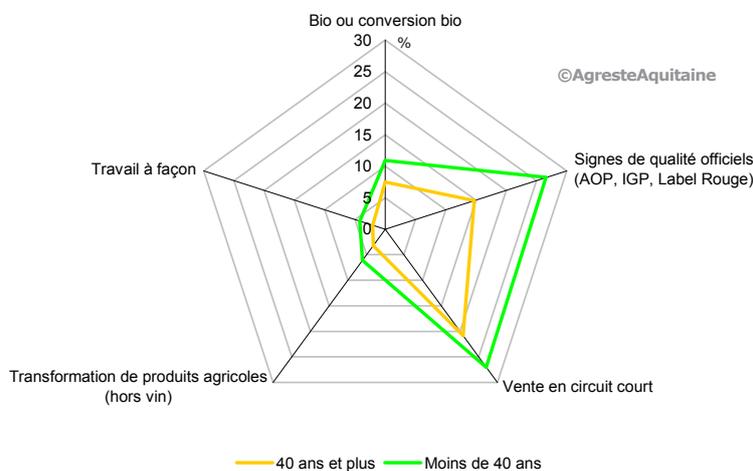
Plus nombreux à être engagés dans une démarche de production biologique, ou à vouloir s'y convertir, leur production bénéficie plus souvent d'un signe de qualité officiel (AOP-AOC, IGP, Label Rouge) et ce, quelle que soit l'orientation retenue (fruits, bovins, ovins...).

La transformation de produits agricoles (hors vin) est plus prégnante, en particulier dans les élevages ovins où 17% des jeunes transforment eux-mêmes le lait contre 8% chez leurs aînés.

Enfin, ils commercialisent plus fréquemment une partie de leur production via des circuits courts, calquant toutefois ceux de leurs aînés : majoritairement vente à la ferme, puis sur les marchés ou à des détaillants (bouchers, épiciers...).

## Signes de qualité et circuits courts séduisent les jeunes

Part des exploitants pratiquant ces activités



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## 2 500 JEUNES SE FORMENT À L'AGRICULTURE

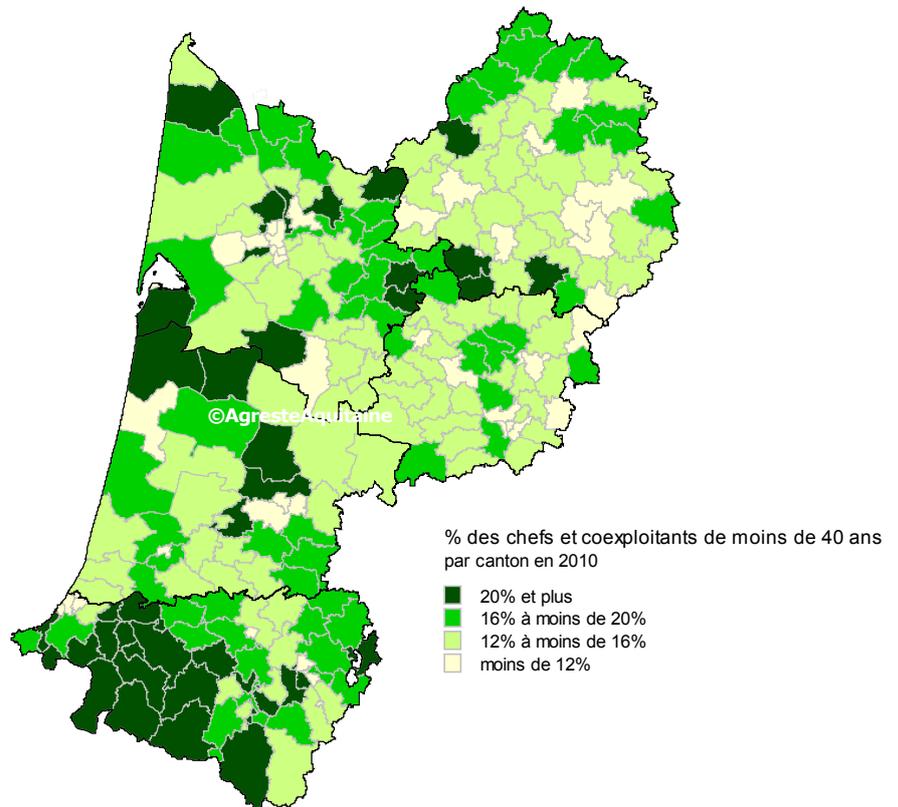
Être agriculteur n'implique pas forcément de s'être formé dans l'enseignement agricole. A l'inverse, suivre une formation aux métiers de l'agriculture mène à des emplois dans ce secteur.

Selon les enquêtes nationales du Ministère, la plupart des diplômés formés à la production agricole (productions végétales ou animales, agroéquipement, conduite et gestion d'exploitation...), travaillent comme agriculteurs exploitants, ou ouvriers agricoles. Les autres actifs travaillent principalement dans des activités liées, notamment le commerce de productions ou d'équipements agricoles.

### Productions animales et viticulture : la moitié des effectifs

En 2012, 1 570 élèves et 870 apprentis se forment aux métiers de l'agriculture en Aquitaine. Les orientations choisies suivent celles de leur département d'origine : fortement impliqués dans les formations aux productions animales en Dordogne et en Pyrénées-Atlantiques, majoritaires en viticulture en Gironde, ils se partagent le plus souvent entre productions animales et végétales dans les Landes, et entre horticulture et agroéquipement en Lot-et-Garonne.

Les jeunes agriculteurs plus présents en Pyrénées-Atlantiques



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en Aquitaine

En Aquitaine, entre janvier 2003 et décembre 2012, grâce à la VAE, 271 personnes se sont présentées devant un jury pour faire valider leur expérience professionnelle en production agricole. Parmi elles, 226 ont pu faire reconnaître leur diplôme, soit un taux de réussite de 83%.

Huit diplômés sur dix ont validé un diplôme de niveau 4 ou 3, qui confère la capacité professionnelle. En tête, et de loin, le BPREA qui totalise à lui seul la moitié des diplômés. Les spécialisations en productions animales et en viticulture sont ensuite les plus courantes.

Le BPREA (niveau 4) est le diplôme le plus délivré (71%) chez les agriculteurs, qui représentent 44% des diplômés. Il leur permet de valider leur expérience et de faciliter leur installation en tant que responsable d'exploitation. Les autres diplômés sont principalement des employés et des ouvriers.

La moitié des diplômés par la VAE viennent des Pyrénées-Atlantiques, un quart de Gironde. Neuf sur dix avaient moins de 40 ans lors de leur validation, un sur cinq moins de 30 ans. Ils sont plus jeunes en Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes.

Le taux de validation varie selon le niveau de diplôme : 96% pour les diplômes de niveau 5 (CAPA, BPA), 74% pour les diplômes de niveau 3 (BTSA).

Une fois que la recevabilité a été déclarée, la durée moyenne du parcours VAE (de la rédaction du dossier de validation jusqu'à l'entretien avec le jury) est de 9 mois. Si le candidat n'a pas pu valider son expérience au cours du premier entretien, il devra rédiger un dossier complémentaire qu'il présentera au cours d'un deuxième entretien ; le temps moyen de validation sera alors de 19 mois. 17% des diplômés ont dû recourir à cette étape.

Pour en savoir plus :

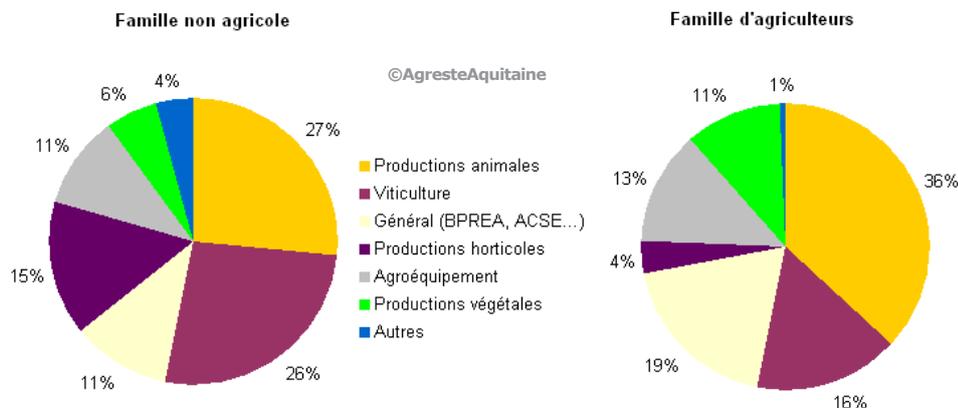
[www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr) - rubrique Enseignement agricole / La formation et le développement / La VAE

Le nombre de jeunes se formant aux métiers de l'agriculture chute entre 2004 et 2012, suivant la baisse du nombre d'agriculteurs dans la région. Ils sont relativement plus nombreux à se former à la gestion d'exploitation (BPREA, ACSE...) et à l'agroéquipement, tandis que les formations aux productions animales et à la viticulture perdent le plus de jeunes (- 30% sur cette période).

L'origine sociale des élèves est diversifiée : les enfants d'agriculteurs sont surreprésentés par rapport au poids de l'agriculture dans la population, mais ne sont pas majoritaires. En 2012, 30% des élèves et apprentis sont issus d'une famille d'agriculteurs (les agriculteurs représentent environ 3% de la population active, et 1% de la population totale). Les autres jeunes, majoritairement issus de famille d'ouvriers ou d'employés, ne suivent pas toujours le même type de formations : ils sont plus nombreux en viticulture et en horticulture, tandis que les enfants d'agriculteurs s'orientent plus souvent vers la gestion d'exploitation et les productions végétales.

### Les enfants d'agriculteurs ne suivent pas les mêmes formations

Type de formation à l'agriculture des élèves et apprentis selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



Source : DRAAF Aquitaine - Bases Scolagri et ARA 2012

### Les agriculteurs de moins de 40 ans en 2010

Unités : nombre, %

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Chefs d'exploitation	1 096	1 413	863	919	2 254	6 545
Coexploitants	380	496	262	305	577	2 020
% ensemble chefs et coexploitants	15,0	16,9	16,2	14,5	20,0	16,9
Nombre de DJA	646	639	466	627	1 497	3 875
% DJA	43,8	33,5	41,4	51,2	52,9	45,2
% pluriactifs	22,3	17,3	29,0	23,4	33,2	25,8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

#### Méthodologie

L'analyse repose sur la caractérisation des exploitations agricoles en Aquitaine dont le chef ou l'un des coexploitants était âgé de moins de 40 ans en 2010, en les distinguant selon qu'une DJA avait été obtenue ou non lors de l'installation.

Il s'agit donc des caractéristiques de l'exploitation en 2010, et non au moment de l'installation.

Lorsque rien n'est précisé, les termes « agriculteurs » ou « exploitants » désignent les chefs et les coexploitants.

Pour en savoir plus : [www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr)

#### Glossaire

**DJA** : Dotation jeune agriculteur

**PBS** : Production brut standard

**Pluriactif** : qui exerce une seconde activité non agricole

**BPA** : Brevet professionnel agricole

**CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole

**BPREA** : Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole

**BTSA** : Brevet de technicien supérieur agricole

**BTSA ACSE** : BTSA Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

© AGRESTE  
2013

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX  
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90  
Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Hervé DURAND  
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES  
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine  
Crédit photo ©Frédéric Gallier/Min.Agr.Fr  
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412